Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260915-DEL2026_048-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
8 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRÉ, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DAVID, François CANCOUET, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Claire DESLANDES.

Excusés : Franck HARDY (procuration à Ismehen KHELIF), Vincent CALLETTE (procuration à Hubert MINNITI), Stéphanie ARNAUD (procuration à Nathalie PERRIN).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27

2026 – 048 – URBANISME FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE CORPS-NUDS - LIEU-DIT LE BOIS RICOUL

Hubert MINNITI, 2ème Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, la transition écologique, le patrimoine bâti et le foncier, l'environnement et les mobilités, présente le rapport qui suit :

La société Enedis souhaite établir un acte notarié faisant suite à la signature d'une convention conclue entre la Commune de Corps-Nuds et Enedis, signée le 17 mars 2026. Cette convention faisait suite à des travaux de passage de câbles en souterrains sur la parcelle communale ZC 61, chemin d'exploitation n°202 pour les besoins de raccordement en énergie photovoltaïque de l'exploitation « La Petite Crémerie de Sophie ». En effet Enedis souhaite régulariser de manière authentique la signature de cette convention signée sous seing privé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitude,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent dont l'acte authentique

Fait et délibéré en séance le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Claire DESLANDES

Le Maire,
Laurent LISEMBART

MAIRIE DE CORPS-NUDS * 35150 *